

DÉPARTEMENT DU
PUY DE DÔME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022
N°2022.06.03

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 7 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	22	
Absents représentés	11	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MEZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART,

Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Hervé GRANDJEAN, Aline FAYE, Cristina MESLET, Jean-François VIGUES, Vivien GOURBEYRE,

Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Patrick NEHEMIE	représenté par Jean-Paul CUZIN
Guy PICARLE	représenté par Hervé GRANDJEAN
Philippe ROCHETTE	représenté par Francis GAUMY
Françoise MASSOUBRE	représentée par Martine MEZONNET
Josiane MARION	représentée par Nadine DAMBRUN
Gilles REYROLLE	représenté par Christian DURANTIN
Valérie BERTHEOL	représentée par Michel PREAU
Béatrice STABAT-ROUSSET	représentée par Cristina MESLET
Damien PESSOT	représenté par Jean-François VIGUES
Aurélien BAZIN	représenté par Vivien GOURBEYRE
Marie-Laure LANCIAUX	représentée par Dominique MOLLE

Christian Durantin a été nommé secrétaire de séance.

REDEVANCE D'OCCUPATION DE DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX

Vu les dispositions des lois du 30 octobre 1886 et du 19 juillet 1889 portant obligation aux communes de mettre à disposition un logement convenable à la disposition des instituteurs attachés à leurs écoles,

Vu le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990,

Vu la présentation de la note de synthèse à la Commission Finances et Vie économique du 5 décembre 2022,

Considérant la mise à disposition des instituteurs de 2 logements avec garage situés 390 rue du Champclos, dans l'enceinte du groupe scolaire du Masage,

Considérant la volonté de la commune de proposer aux instituteurs intégrés dans le corps de professeurs des écoles de conserver leur logement,

Considérant la mise à disposition d'un logement à des enseignants des communes voisines,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **PROPOSE** à la professeure des écoles, ainsi qu'à l'enseignante de la commune voisine, de conserver leur logement en contrepartie d'une redevance d'occupation et à condition que les logements ne soient pas sollicités par des instituteurs attachés aux écoles de la commune,
- **FIXE** le montant de la redevance mensuelle d'occupation à 500 €.

LE MAIRE

Jean-Paul CUZIN

